

**Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration**
**LE PRÉSIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment l'article L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

**DECIDE**
**Article 1**

Les tarifs de facturation de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie sont fixés selon les modalités suivantes :

Prestations optionnelles complémentaires		
Coût total annuel		123 244.00 €
Coût par élève (361)		341.00 €
Participation demandée 2013		153.00 €
Autres tarifs		
Fournitures pédagogiques (reliures, transparents, etc)		0.30 €
Cartes photocopies support		2.39 €
Recharge 100 copies		3.80 €
Crédit 100 impressions supplémentaires		3.80 €
CD		2.00 €
Mise à disposition de locaux ENSG (tarif par demi-journée)		
	Tarif HT	Tarif TTC
Amphithéâtre 120 places	200.00 €	239.20 €
Hall d'accueil FGH	250.00 €	299.00 €
Salles du conseil	250.00 €	299.00 €
Salles de cours de moins de 20 places	50.00 €	59.80 €
Salles de cours de 20 à 30 places	60.00 €	71.75 €
Salle de cours de 31 à 50 places	80.00 €	95.68 €
Salle informatique	500.00 €	598.00 €
Salle visio-conférence	200.00 €	239.20 €
Location de stands Geologia		
Stand partenaire	5 000.00 €	5 980.00 €
Grand stand	2 100.00 €	2 511.60 €
Moyen stand	1 570.00 €	1 877.72 €
Petit stand	1 050.00 €	1 255.80 €
Tarifs modulables à la baisse avec une variation minimum de 200.00 €		

Article 2

La présente décision modifie la décision n° 13-2013 du 22 février 2013. Elle entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Article 3

Le Directeur général des services par intérim et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux de l'ENSG, et publiée sur le site intranet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 16 octobre 2013

  
Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis  
au Recteur, Chancelier des Universités le

17 OCT. 2013